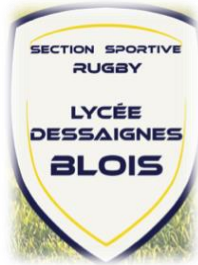


DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023 SECTION SPORTIVE SCOLAIRE RUGBY



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à la Section Sportive Scolaire Rugby rattachée au lycée Dessaignes.

-Ce dossier est à ramener dûment complété, daté et signé pour la demi-journée de découverte du **09 mars 2022**.

-Attention:

→ Tout dossier non complet ne sera pas traité par l'équipe éducative.

→ Dans le cas où la demi-journée de découverte ne peut avoir lieu en raison de la crise sanitaire, le dossier doit être envoyé ou déposé au secrétariat du lycée pour **le 29 avril 2022**, (date butoir.)

-Ce dossier comprend :

-**Document 1** : Règlement intérieur de la Section Sportive Scolaire Rugby. → Pour informations.

-**Document 2** : Contrat de la Section Sportive Scolaire Rugby, (charte.) → A renseigner.

-**Document 3** : Etapes du recrutement. → Pour informations.

-**Document 4** : Fiche de renseignements du candidat. → A renseigner.

-**Document 5** : Fiche scolaire du candidat. → A renseigner.

-**Document 6** : Fiche sportive du candidat. → A renseigner.

-**Document 7** : Avis du professeur principal, de l'enseignant d'EPS et de l'éducateur du club. → A faire remplir.

-**Document 8** : Autorisation parentale pour participer à la demi-journée de découverte, (tests physiques et techniques et entretien individuel.) → A renseigner.

-**Document 9** : Certificat médical d'aptitude à la pratique compétitive du rugby en Section Sportive Scolaire. Ce formulaire est à conserver par les familles afin qu'il soit renseigné par le médecin sportif lors de la visite médicale. Il doit être déposé ou renvoyé au secrétariat en début d'année scolaire à l'attention de Mme CHERAMY, (enseignante d'EPS.)

-**Document 10** : Autorisation parentale pour le déplacement des élèves sur le lieu d'entraînement. → A renseigner.

DOCUMENT 1

-Règlement intérieur de la Section Sportive Scolaire Rugby-

-Ce règlement fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire Rugby.
-Il est assorti d'un contrat pour chaque élève, (charte), qui porte sa signature, celle des parents, celle du chef d'établissement et du coordonnateur de la section.

Article 1- Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2022.

Article 2- Les élèves de la SSS rugby bénéficient d'un entraînement, d'un suivi scolaire, sportif et médical.

Article 3- Les élèves inscrits en SSS rugby devront être obligatoirement licenciés à l'UNSS via l'Association Sportive de l'établissement dans lequel ils sont scolarisés.

Les élèves licenciés FFR peuvent rester licenciés dans leur club et devront évoluer dans le groupe M16 et M18 sous le groupement CD41 ou au meilleur niveau départemental.

Article 4- L'entraînement est sous la responsabilité du coordonnateur et des entraîneurs de la section qui en déterminent les modalités.

Article 5- Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 6- Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements et compétitions prévus par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée au préalable ou dès le retour de l'élève. Si nécessaire, il pourra être demandé un certificat médical.

Article 7- En cas de blessure, prévenir obligatoirement et le plus vite possible le coordonnateur de la section ainsi que les entraîneurs. Présenter un certificat médical au coordonnateur précisant la durée de la dispense, ainsi que les éventuels aménagements possibles quant à la pratique.

Article 8- L'admission en SSS rugby implique un engagement de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité selon un projet sportif et scolaire de 3 ans. A la demande de l'élève et/ou de la famille, un arrêt en cours de scolarité est possible que pour raison médicale liée à une inaptitude de longue durée nécessitant un arrêt de la pratique sportive. Un arrêt peut également être décidé en conseil de classe par décision de l'équipe éducative pour des raisons scolaires.

Article 9- Les élèves admis en SSS rugby s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

Article 10- Les élèves de la SSS rugby doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs règlementaires, (visite du début d'année), ainsi qu'aux éventuels contrôles anti-dopage.

DOCUMENT 2

-Contrat de la Section Sportive Scolaire Rugby, (charte)-

- Le contrat s'adresse à chacun des élèves intégrant la Section Sportive Scolaire Rugby. Il s'inscrit dans le cadre du règlement de la SSS rugby et demeure valable pour l'ensemble de la scolarité de l'élève.

L'élève inscrit en section s'engage à :

- 1- Respecter les règles de vie propres au lycée dans lequel il est inscrit, (voir règlement intérieur du lycée Sonia Delaunay.)
- 2- Observer un comportement en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive Scolaire Rugby, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, en ayant pleinement conscience de son devoir d'exemplarité.
- 3- Faire preuve de la plus grande assiduité tant en cours qu'à l'entraînement et à se soumettre aux évaluations pédagogiques prévues.
- 4- Adopter une posture d'élève compatible avec un travail personnel sérieux et régulier garantissant l'obtention des meilleurs résultats possibles, tant sur le plan scolaire que sportif.
- 5- Avoir une attitude responsable vis à vis de son projet scolaire et sportif en tenant informer le coordonnateur de ses éventuelles difficultés.
- 5- Participer aux compétitions jugées obligatoires prévues par le calendrier.
- 6- Etre licencié à l'Association Sportive de son établissement d'accueil et participer aux compétitions relatives à l'activité rugby.
- 7- Participer obligatoirement au cross départemental UNSS.
- 8- En cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions, informer le coordonnateur et l'entraîneur de la section sportive en fournissant le motif par écrit signé des parents et/ou un certificat médical.
- 9- Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

La famille s'engage à :

- 1- Inscrire son enfant à l'Association Sportive du lycée dans lequel il est scolarisé.
- 2- Communiquer avec le coordonnateur et/ou les entraîneurs en cas de difficultés de l'élève.
- 3- Veiller à l'équilibre de leur enfant afin de lui permettre une récupération optimale, (sommeil, alimentation, loisir)
- 4- Porter attention au travail et aux résultats scolaires et sportifs de leur enfant.

Le partenaire sportif s'engage à :

- 1- Prendre en charge le montant de la cotisation UNSS dans le cadre de l'adhésion à l'Association Sportive du lycée.
- 3- Mettre à disposition le matériel et les installations nécessaires au bon déroulement des entraînements.

Le coordonnateur de la Section Sportive Scolaire rugby s'engage à :

- 1- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque élève puisse atteindre son meilleur niveau afin d'optimiser ses compétences sportives. Un suivi est assuré par le coordonnateur de la section de manière hebdomadaire, en collaboration étroite avec le ou les entraîneurs de la section sportive.

2- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques, avec l'appui de l'équipe éducative, pour que chaque élève puisse atteindre son meilleur niveau scolaire afin d'être en situation de réussite. Un suivi scolaire est assuré par le coordonnateur de la section en collaboration avec le professeur principal et la vie scolaire.

3- Faire un bilan en fin d'année sur le plan scolaire et sportif afin de définir les éventuelles régulations à adopter pour l'année suivante.

- En cas de manquement aux règles précitées, (travail scolaire ou préparation sportive insuffisants, comportement inadapté au sein de l'établissement ou lors d'un déplacement sportif, absences répétées et injustifiées aux cours, aux entraînements et/ou aux compétitions) et après avoir été entendu par le coordonnateur de la section et le Chef d'établissement, l'élève pourrait se voir être exclu temporairement ou définitivement de la section. **En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur pourraient se voir réaffectés dans leur établissement d'origine.**

Le proviseur du lycée Dessaignes

La proviseure du lycée Sonia Delaunay

Mr GALICE-PACOT

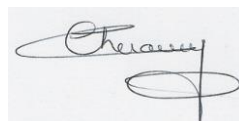
Mme DUTHEIL



Les coordonnateurs de la Section Sportive Scolaire

Mr BLACHE

Mme CHERAMY



Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section Sportive Scolaire rugby et m'engage à respecter la charte sur l'ensemble de la scolarité.

Date et signature de l'élève :

Je soussigné(e), Mr, Mme père, mère, tuteur légal, (*), certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section Sportive Scolaire rugby et m'engage à respecter la charte sur l'ensemble de la scolarité.

()= Rayer la mention inutile.*

Date et signature des parents ou des tuteurs légaux :

DOCUMENT 3

-Etapas du recrutement-

Etape N°1 : Retour du dossier de candidature.

- Le candidat ramène son dossier de candidature dûment complété et signé lors de la demi-journée de découverte. Dans le cas où celle-ci ne peut avoir lieu en raison de la crise sanitaire, le dossier doit être envoyé ou déposé au secrétariat du lycée pour **le 29 avril 2022**, (date butoir.)
- **Attention** : les élèves « hors secteur » doivent parallèlement faire une demande d'assouplissement de carte scolaire auprès des services de l'Inspection Académique.

Etape N°2 : Demi-journée de découverte.

- Elle se déroulera **le mercredi 09 mars 2022 au stade Saint Georges de Blois, de 14h00 à 17h00h.**
- Les candidats doivent se présenter munis de leur équipement complet de rugbyman, (avec une bouteille d'eau.)
- Les tests comprendront :
 - Des tests physiques.
 - Des tests techniques, (passe, plaquage, attitude au contact, jeu au pied,)
 - Une évaluation dans le jeu en situation de match.
- Un entretien individuel avec le candidat sera également organisé afin de jauger la motivation et le désir de réussir à la fois sur les plans scolaire et sportif.

Etape N°3 : Examen des candidatures.

- Les candidatures seront examinées par une commission d'admission présidée par le chef d'établissement. Elle arrêtera la liste définitive des admis en fonction du dossier scolaire.

Etape N°4 : Avis médical.

- Satisfaire à la visite médicale obligatoire de non contre indication à la pratique du rugby en Section Sportive Scolaire. Cet examen médical devra être effectué par un médecin du sport ou par le médecin référent de la section sportive Mr Delagarde Jean-Charles.
- La prise de rendez-vous reste sous la responsabilité des parents.
- Le certificat médical de non contre indication devra être fourni au responsable de la section pour la rentrée scolaire.

PHOTO
d'identité

DOCUMENT 4
-Fiche de renseignements du candidat-

-NOM :

-PRENOM :

-Date et lieu de naissance :/...../..... à

-Sexe : Garçon ou Fille, *rayez la mention inutile.*

-Taille vestimentaire, (S, M, L, XL, XXL etc) A renseigner obligatoirement :

-Noms des parents ou tuteurs légaux :

-Adresse :

-Code postal : **Ville :**

-N° de téléphone du domicile :/...../...../...../.....

-N° de portable famille :/...../...../...../.....

-N° de portable élève :/...../...../...../.....

-Adresse mail des parents :

Je sollicite l'admission de mon enfant, nommé ci-dessus, au sein de la Section Sportive Scolaire rugby rattachée au lycée Dessaignes.

J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de la section.

Date et signature de l'élève :

Date et signature des parents ou des tuteurs légaux :

DOCUMENT 5
-Fiche scolaire du candidat-

- **Scolarité suivie en 2021-2022 :**



Fournir une photocopie des bulletins scolaires de l'année de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre.)

- **Orientation souhaitée au lycée Sonia Delaunay en 2022-2023 :**



- **Projet scolaire :**



- **Projet professionnel :**



- **Régime souhaité :** Externe – Demi-pensionnaire – Interne *Rayon les mentions inutiles.*

Date et signature de l'élève :

Date et signature des parents ou des tuteurs légaux :

DOCUMENT 7

-Avis-

-Avis justifié du professeur principal de l'année en cours : *(Capacité méthodologique, organisationnelle et d'autonomie de l'élève pour mener de front le travail scolaire et la pratique intensive d'une activité sportive.)*

Mr ou Mme de l'établissement

Avis favorable :

Avis réservé :

Avis opposé :

-Avis justifié de l'enseignant d'EPS de l'année en cours : *(Capacités motrices, d'attention et de concentration de l'élève, son rapport à l'effort et au travail, sa volonté de progresser à travers son degré de persévérance face aux difficultés, ses capacités relationnelles à travers son comportement au sein du groupe classe.)*

Mr ou Mme de l'établissement

Avis favorable :

Avis réservé :

Avis opposé :

-Avis justifié de l'éducateur du club : *(Compétences rugbyistiques de l'élève, sa volonté de progresser à travers son degré de persévérance face aux difficultés, ses capacités affectives à travers la gestion du stress et relationnelles à travers son comportement au sein de l'équipe.)*

Mr ou Mme..... du club de

Avis favorable :

Avis réservé :

Avis opposé :

Date et signature du professeur principal :

Date et signature de l'enseignant d'EPS :

Date et signature de l'éducateur du club :

DOCUMENT 8

-Autorisation parentale pour la demi-journée de découverte-

-Je soussigné(e),

demeurant à

autorise mon fils – ma fille, (*), nom, prénom,

né (e) le/...../....., à participer à la demi-journée de découverte de la Section Sportive Scolaire de rugby qui se déroulera au stade Saint Georges à Blois le mercredi 09 mars 2022, de 14h00 à 17h00.

(*) Rayer la mention inutile.

-Nom, adresse et N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

-NOM :

-PRENOM :

-Adresse :

-Tel :/...../...../...../.....

-N° de sécurité sociale des parents :

- Je déclare que mon enfant est couvert par une police d'assurance contre les accidents.

- Je dégage, par la présente, les responsables de la demi-journée de découverte de toutes responsabilités en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de cette demi-journée.

- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident ou de maladie grave, à faire transporter mon fils - ma fille dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin.

- Je note que mon fils - ma fille se présentera à cette demi-journée muni(e) de la photocopie de sa licence fédérale ou UNSS.

Date et signature des parents ou des tuteurs légaux, (précédées de la mention : lu et approuvé.)

DOCUMENT 10
-Autorisation parentale pour le déplacement des élèves
sur le lieu d'entraînement-

Je soussigné(e),

demeurant à

autorise mon fils – ma fille, (*), nom, prénom

à se rendre en autonomie sur le lieu d'entraînement.

() Rayer la mention inutile.*

Date et signature des parents ou des tuteurs légaux :